

## Extrait du registre des décisions

**Bureau du 18 mai 2017**

**Objet : RS - Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes informatiques**

- date de convocation le 12 mai 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi dix-huit mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Gamen à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Benoît Perrotton à Josiane Beaud - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Catherine Chappuis

- conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Albert Darvey - David Dubonnet - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Gérard Marcucci - Dominique Pommat

## **Bureau du 18 mai 2017**

délibération n° 086-17

objet **RS - Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes informatiques**

---

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, expose que depuis 2011, la direction des systèmes d'information (DSI) mutualisée fait l'objet d'une direction unique rattachée à la Communauté d'agglomération.

Par décision du Bureau du 8 janvier 2015, un groupement de commandes a été créé entre Chambéry métropole -Cœur des Bauges et la Ville de Chambéry, étendu par la suite au CCAS de Chambéry, à Savoie Déchets et à Grand Chambéry Alpes Tourisme, ainsi qu'aux communes qui en ont fait la demande (Saint-Cassin, La Motte-Servolex, La Ravoire, Barby, Barberaz, Cognin, Saint-Baldoph, Sonnaz et Vimines). Chambéry métropole - Cœur des Bauges en est le coordonnateur.

Ce groupement de commande concerne la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à l'acquisition de solutions logicielles, de matériels, de services informatiques, et à des contrats de maintenance et assistance.

Le périmètre de ces marchés n'étant plus suffisant, il est proposé de l'étendre aux marchés liés globalement tant à la téléphonie fixe et mobile qu'aux accès Internet et liaisons opérateurs voix et données.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de groupements de commandes,

**Vu** la décision n° 001-15 du Bureau du 8 janvier 2015 autorisant la création d'un groupement de commandes informatiques,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** l'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes informatiques portant extension du groupement de commandes aux marchés relatifs à la téléphonie fixe et mobile ainsi qu'aux accès Internet et liaisons opérateurs voix et données,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant à la convention ci-annexé,

**Article 3 :** **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 086-17

Objet de l'acte :	RS - Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes informatiques
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	18 mai 2017
Annexe :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170518-lmc1H19669H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19669H1

Date de transmission en Préfecture :	02 juin 2017
Date de réception en Préfecture :	02 juin 2017